Mesdames, Messieurs, 17 mars 2020

La France entre en phase de confinement pour contenir la propagation du coronavirus dès ce mardi midi. Seules les sorties nécessaires sont autorisées et doivent être motivées et justifiées par une attestation mise en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur.
Chaque personne qui sort de chez elle (pour aller faire ses courses, se rendre à la pharmacie, même chose pour aller chez un parent âgé qui a besoin d'aide, ou sortir son chien.) devra « systématiquement écrire », par une attestation sur l'honneur, les raisons qui permettent d'expliquer « *pourquoi on est dehors* ». Une attestation qu'il faudra donc porter sur soi. **Cette attestation de déplacement dérogatoire est jointe à ce mail.**

Si vous ne disposez pas d'imprimante, **cette attestation sur l'honneur peut être rédigée sur papier libre.** Sans cette attestation, vous encourez pour l'instant une amende de 38 euros. Cette amende sera ensuite portée à 135 euros par un décret.

Bon courage à tous !

Thomas Sénéchal
Délégué général
Générations Mouvement - Fédération nationale
Association reconnue d'utilité publique
Immeuble Luminem
19 rue de Paris, CS 50070 - 93000 Bobigny
Tél. : 01 49 42 46 01
www.generations-mouvement.org